



INSCRIPTION VIDE GRENIER

1^{er} MAI 2025

« VRAC, BRIC A BRAC »

NOM Prénom

Date de naissance..... Lieu de naissance

Adresse complète

.....

Code postal Ville

TéléphoneEmail

Gratuit pour les Saint-Restitutiens

5 Euros l'emplacement de 4 mètres pour les extérieurs

Chèque joint à l'ordre du Comité des fêtes de St Restitut soit €

Ou espèces €

--✂-----

Je soussigné (e)demande l'autorisation d'exposer pour la journée du Jeudi 1^{er} Mai 2025 de 8h à 18h à Saint-Restitut.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer notamment en ce qui concerne mon statut de non professionnel.

Fait à Le

Signature

A compléter et à déposer à l'agence postale de la mairie ou à envoyer à l'adresse suivante : Comité des fêtes 2 place du colonel Bertrand 26130 Saint Restitut avec :

- ° le chèque établi à l'ordre du Comité des fêtes
- ° la photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- ° l'attestation sur l'honneur signée

Renseignements au 06 30 79 24 28



VIDE GRENIER DU 1^{er} MAI 2025

REGLEMENT

INSCRIPTION AVANT LE 15 AVRIL 2025

A partir de 7h00 les exposants peuvent arriver.

Le vide grenier se déroulera de 8h à 18h dans les ruelles de Saint Restitut, il est ouvert seulement aux particuliers.

Les exposants seront dirigés vers leur emplacement par les membres du comité. **Les exposants s'engagent à respecter les horaires indiqués ci-dessus.**

L'organisateur ne fournira ni chaises, ni tables.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes)

Le Comité des fêtes ne souhaite pas la présence d'exposants vendant ou donnant des animaux de toutes sortes. Il est interdit de vendre des boissons, confiseries ou pâtisseries ainsi que de la restauration.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel ; l'exposant est responsable de son stand.

L'inscription à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.



ATTESTATION SUR L HONNEUR

Je soussigné demeurant
.....atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vides greniers, brocantes dans l'année écoulée.

Je suis conscient(e) que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Le

Signature

(coupon à détacher et à renvoyer)